

LE GRAND BIVOUAC

FESTIVAL DU VOYAGE
ALBERTVILLE

BILLETTERIE et REGLEMENT INTERIEUR Conditions générales

Festival Le Grand Bivouac 2017

L'acquisition de votre billet implique l'adhésion intégrale et sans réserve aux présentes conditions générales.

Acquisition de billets

Seul l'Organisateur - Le Grand Bivouac - est habilité à commercialiser des billets et à émettre des titres d'accès pour les événements du festival. Aucun autre titre ne permet l'accès dans les salles.

Tout membre du public, quelque soit son âge, doit impérativement être en possession d'un billet payant, d'une invitation ou d'un titre de servitude. Aucune autre personne n'est autorisée à pénétrer dans les salles de projection.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, sauf en cas de report ou d'annulation du spectacle.

La revente de billet est formellement interdite sous peine de sanctions pénales (loi du 27 juin 1919).

Annulation et interruption de séance

Si la séance doit être interrompue au-delà de la moitié, le présent billet ne sera pas remboursé.

En cas d'annulation du spectacle, un feuillet de remboursement vous sera remis à l'entrée de la séance prévue ou à défaut, à l'accueil – billetterie centrale du Festival, située Esplanade de l'Hôtel de Ville.

La présence des intervenants annoncée dans le programme reste sous réserve. Les séances qui auraient lieu malgré l'absence d'un intervenant annoncé ne peut être remboursée.

Accès en salle

Chaque billet doit être présenté en entier aux contrôleurs et détaché par le personnel accrédité à l'entrée des salles.

L'accès en salle est possible jusqu'à 15 minutes après le début de la séance. Aucune entrée ne sera admise passée ce délai et ne pourra faire l'objet de remboursement.

Sauf cas exceptionnel, toute sortie est définitive.

Sécurité et règlement intérieur

L'acquisition de votre billet implique l'adhésion intégrale et sans réserve au règlement intérieur du lieu de la séance affiché aux entrées.

Le spectateur qui ne se conforme pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet. Il en est de même en cas de non respect des dispositions spécifiques prises par l'organisateur.

Il est formellement interdit de filmer, photographier ou enregistrer dans l'enceinte de l'établissement sans autorisation et accréditation générée par le Festival.

L'usage de téléphones portables est strictement interdit dans la salle pendant la manifestation.

Il est formellement interdit de manger ou boire en salle. Les consommations ne pourront être prises qu'exclusivement aux espaces « Bars. »

Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public, en particulier : les articles pyrotechniques, couteaux et objets tranchants, les bouteilles en verre, sont interdits.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.